

**DOSSIER**

# **Comment renforcer les associations pour répondre à l'urgence démocratique ?**

**Nos constats, analyses et propositions  
sur 2 grands enjeux de société:  
LE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS ET  
LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES ET PUBLIQUES**

Le  
mouvement  
ASSOCIATIF

# Sommaire

P. 4

**Financement des associations  
& libertés associatives**  
**2 faces d'une même pièce**

Édito de Claire Thoury

**Financement  
des associations**

P. 6

**Nos constats**

P. 8

**État des lieux**

**Libertés  
associatives**

P. 14

**Nos constats**

P. 16

**État des lieux**

## **LE MOUVEMENT ASSOCIATIF, PORTE-VOIX DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Le Mouvement associatif  
représente plus d'1 association  
sur 2 en France.

Par le biais de ses membres, qui sont pour la plupart de grands réseaux associatifs, Le Mouvement associatif couvre différents champs d'activités (sport, culture, jeunesse, éducation populaire, solidarité internationale, sanitaire, social, environnement...) et est présent dans 14 régions françaises.

Son ambition est de permettre aux associations de faire mouvement pour favoriser le développement d'une politique de vie associative à la hauteur des enjeux et pour tendre vers une société plus juste, plus durable et plus humaine.

[www.lemouvementassociatif.org](http://www.lemouvementassociatif.org)

**P. 10**  
**Nos solutions**  
**pour pérenniser le**  
**modèle associatif**

**P. 11**  
**Nos principales**  
**demandes**  
**au Gouvernement**

**P. 12**  
**Notre**  
**mobilisation**

**P. 18**  
**Nos raisons d'alerter**  
**sur le contrat**  
**d'engagement**  
**républicain**

**P. 19**  
**Nos principales**  
**demandes**  
**au Gouvernement**

**P. 20**  
**Notre**  
**mobilisation**

# FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS & LIBERTÉS ASSOCIATIVES 2 faces d'une même pièce



*Nous sommes en train de traverser, depuis la fin du conflit algérien, la crise démocratique la plus grave que la France ait connue".* En avril 2023, l'historien Pierre Rosanvallon s'inquiétait de l'état de notre démocratie. Un an et demi plus tard, les études et les alertes se multiplient et la situation ne s'améliore guère.

**Cette crise s'étend aux corps intermédiaires et fragilise également les associations qui sont ciblées par les pouvoirs publics dans leurs actions en remettant notamment en question leur financement.**

La Loi 1901 relative au Contrat d'association est une grande loi de liberté, sans doute l'une des plus modernes de notre République. Elle stipule simplement qu'il faut être au moins deux et avoir un objet défini, non lucratif, pour faire association.

Pas besoin d'autorisation préalable pour s'organiser. Lorsqu'on se plonge dans son histoire, on réalise à quel point le droit à l'association s'est acquis de haute lutte et combien la volonté de le réguler est forte.

Mais, si la liberté d'association a acquis une valeur constitutionnelle en 1971, le droit au financement des associations n'a pas été consacré.

**L'exercice d'une liberté essentielle dépend de sa valeur juridique autant que des moyens financiers alloués pour assurer son effectivité.**

Les alertes suscitées par les difficultés financières d'associations comme les Restos du Cœur, les Centres sociaux, ou encore la Fédération des acteurs de la solidarité, sont symptomatiques d'une précarisation du financement du modèle associatif avec des conséquences systémiques : besoins non couverts, initiatives limitées, appauvrissement de l'animation territoriale, délitement du lien social.

## L'association doit rester

**UN LIEU  
D'EXPRESSION CITOYENNE**

**UN MOTEUR  
DE L'INNOVATION SOCIALE**

**UNE ÉCOLE  
DE LA DÉMOCRATIE**

**UN LABORATOIRE  
D'IDÉES**

**UN CREUSET  
DU FAIRE ENSEMBLE**

**UN BOOSTER  
DES TERRITOIRES**

Il est donc urgent de renforcer les ressources de ces structures. La manière de financer les associations reflète une certaine vision de notre démocratie.

**Les associations constituent un contre-pouvoir dont la marge d'action révèle la bonne santé de nos régimes démocratiques, incarnant la démocratie du quotidien et la cohésion sociale.**

Le monde associatif, c'est la solidarité et l'entraide pour les plus précaires et les plus isolés. C'est offrir à tous et toutes les bienfaits du sport, de la culture, de l'art, du théâtre et autres loisirs. C'est participer à l'éducation pour tous et transmettre des valeurs humanistes, quels que soit l'âge et la classe sociale. C'est alerter, s'indigner et mettre en lumière des faits sociétaux auprès des pouvoirs publics. C'est choisir une société où tout ne peut pas être axé sur l'enrichissement personnel et la rentabilité. C'est pour cela que les associations sont essentielles à la richesse démocratique. Elles sont autant de lieux où les citoyens s'unissent pour agir sur le quotidien et pour œuvrer en faveur de l'intérêt général.

**Face à la précarisation du financement associatif, financer peut devenir un moyen de contrôler l'action des associations. Pourtant, rappelons-le, les associations ne sont pas là pour contenter les pouvoirs publics, ce n'est pas leur fonction démocratique.**

La mise en place d'un Contrat d'Engagement Républicain que toute association subventionnée ou agréée doit signer illustre cette relation trop souvent verticale entre les pouvoirs publics et le monde associatif.

10 ans après la signature de la Charte des Engagements Réciproques entre l'État, les collectivités et Le Mouvement associatif, la relation entre pouvoirs publics et associations semble à reconstruire.

Cette tentation de contrôler l'action associative par ses financements peut entraîner des conséquences terribles à moyen ou long termes : handicap, droit au logement, couverture maladie universelle, contraception, lutte contre le SIDA.

**Où en serions-nous sans les associations qui ont refusé de céder à la fatalité, qui ont décidé d'agir pour ce qui leur semblait juste, parfois contre l'ordre établi ou la législation en vigueur ?**

La question des libertés associatives et de leur financement sont les deux faces d'une même pièce. Ces thèmes attestent du manque d'ambition du politique dans son soutien à l'action citoyenne. Le modèle associatif est puissant, agile, et adapté aux besoins d'individus qui se rassemblent pour s'engager, avec 70 000 créations d'associations chaque année, 1,5 million d'associations actives, des millions de bénévoles et près de 2 millions de salariés. Ces chiffres montrent la volonté citoyenne de s'engager pour l'intérêt général.

***Il est temps de dire haut et fort que ce qui concerne les associations nous concerne tous et toutes. Car là où l'État est parfois incapable de répondre aux besoins, il y aura toujours des citoyennes et citoyens prêts à se réunir et agir de manière désintéressée. Répondre aux besoins des associations, c'est aussi répondre à la crise démocratique.***

Claire Thoury,  
présidente du Mouvement associatif

## Financement des associations

# Nos constats

**HAUSSE DES COÛTS,  
COUPES BUDGÉTAIRES,  
SUBVENTIONS EN BAISSÉ,  
COMPLEXITÉ ET LOURDEURS  
ADMINISTRATIVES...**

**LA SANTÉ ÉCONOMIQUE  
DES ASSOCIATIONS SE  
DÉGRADE, TOUS SECTEURS  
ET TAILLES CONFONDUS.  
CETTE SITUATION, TANT  
INCERTAINE QU'INQUIÉTANTE,  
MET EN DIFFICULTÉ LES  
ASSOCIATIONS AU QUOTIDIEN,  
AVEC DES CONSÉQUENCES  
SOCIALES ET ÉCONOMIQUES  
PARTICULIÈREMENT FORTES.**

### L'INFLATION, ACCÉLÉRATEUR DE LA CRISE FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS

La montée brutale de l'inflation a fortement touché les associations, venant aggraver des fragilités économiques souvent préexistantes. Une enquête menée en février 2023 par Le Mouvement associatif et Recherches&Solidarités a permis d'illustrer ces situations, en soulignant que contrairement au monde marchand, les associations ont peu d'alternatives pour faire face à l'inflation.

Cela a incité Le Mouvement associatif à tirer la sonnette d'alarme :

*« L'un des enseignements de cette étude est le fort impact de l'inflation sur les adhésions, la mobilisation des bénévoles et l'emploi associatif, déjà fragilisés par la crise sanitaire. C'est une vraie inquiétude pour les associations et pour tous ceux et celles qui s'y engagent. Aujourd'hui, il est essentiel de consolider les associations pour ne pas faire peser une double peine sur les bénéficiaires qui subissent déjà les conséquences de l'inflation au quotidien. »*

Quelques mois après, le 3 septembre 2023, les Restos du cœur lançaient, à leur tour, un appel d'urgence pour sensibiliser les médias et le grand public à cette situation inédite mettant particulièrement à mal les actions de solidarité.

## MAIS DES CAUSES PLUS PROFONDES ET COMPLEXES

Pour comprendre l'origine de la crise de financement que vivent les associations, il faut revenir plus de 20 ans en arrière. En effet, au fil des politiques nationales et européennes menées, les associations, notamment celles employeuses, ont connu des évolutions économiques notables qui tendent à les fragiliser :

- \\ Une diminution constante du financement par subventions publiques, en particulier des subventions de fonctionnement ;
- \\ Un accroissement de la mise en concurrence, créé par l'essor du nombre de marchés publics et d'appels à projets ;
- \\ Une augmentation de la part de recettes d'activités dans les budgets des associations, car contraintes de diversifier leurs ressources pour poursuivre leurs actions.

*« C'est aussi ce qui a conduit à privilégier le financement par projet, au détriment du financement de fonctionnement, fragilisant la capacité des associations à développer en leur sein des fonctions support et favorisant un développement en silo, action par action. »*  
alerte Carenews dans un article.

Les raisons de ce cadre économiquement défavorable aux associations sont certainement à trouver du côté des nouveaux modes de gestion promus au sein de l'État et de celui du marché commun européen, basé sur une approche purement concurrentielle de l'économie.

Et tout cela, ayant pour premières conséquences :

- \\ La complexification des modèles socio-économiques des associations
- \\ La marchandisation des actions d'intérêt général ;
- \\ La difficulté de répondre à l'accroissement des besoins.

## VERS UNE REMISE EN CAUSE DU MODÈLE ASSOCIATIF ?

Toutes ces contraintes budgétaires entraînent les associations dans un mode de « gestionnarisation », avec différents risques touchant à leur raison d'être.

D'abord, sur l'engagement bénévole : la lourdeur administrative, le poids de la responsabilité et l'incertitude financière éloignent en effet de plus en plus de bénévoles des fonctions de dirigeant-e associatif. Cela met à mal le renouvellement des gouvernances associatives.

Ensuite, sur la culture et les valeurs associatives : pour mieux répondre à la logique de marché et de mesure de la performance qu'on leur impose, les associations se voient incitées à faire évoluer leur modèle et adopter des pratiques issues du monde marchand, sans tenir compte de leurs spécificités et notamment de ce qui fait leur valeur ajoutée humaine et sociale.

Enfin, sur la reconnaissance d'intérêt général : la part des activités marchandes prenant de plus en plus de place dans les revenus des associations, il existe un risque de basculement fiscal pour de nombreuses associations. Ces évolutions viennent interroger les critères de reconnaissance fiscale de caractère d'intérêt général tels qu'ils sont aujourd'hui fixés.

Le CESE le dénonce dans son avis :

*« La baisse des subventions et la hausse des commandes publiques et appels à projet poussent les associations à avoir un système de gestion court-termiste à double conséquence : dénaturation et perte de sens de leur action. »*

## En résumé

L'application au modèle associatif de logiques concurrentielles amenuise les initiatives, entrave la capacité d'engagement, interroge l'utilité sociale et la liberté des associations et affecte finalement les usagers. La situation financière des associations est extrêmement préoccupante sur le plan conjoncturel mais aussi structurel. Cela nuit à l'action associative, véritable ciment sociétal.

**Il y a urgence à agir !**

## Financement des associations

# État des lieux

### Poids économique des associations

# 113

**MILLIARDS D'EUROS**

soit 3 points de PIB (en comparaison, l'industrie automobile représente 101 milliards d'euros).

# 1 / 3

des associations a eu en 2022 **UN RÉSULTAT FINANCIER INFÉRIEUR À SES PRÉVISIONS**, sous l'effet de l'augmentation des charges (pour 43% des associations) ou de la baisse des ressources (pour 39% d'entre elles).

# 60%

des associations expriment des **CRAINTES QUANT AUX PERSPECTIVES À VENIR**.

# ≈ 1 association sur 2

**EST CONTRAINT D'ARRÊTER CERTAINS PROJETS** en raison de la baisse des financements publics.

Pour aller  loin

Les associations  
face à l'inflation /  
Le Mouvement associatif /  
2023



Rapport de l'observatoire  
citoyen de la marchandisation  
des associations /  
Collectif des associations  
citoyennes / 2023



Enquête flash sur l'impact  
de l'inflation pour  
le secteur associatif /  
Fédération des acteurs  
de la solidarité / 2023





La **SANTÉ FINANCIÈRE** des associations est impactée par :



La hausse  
des prix  
(**61%**)



La baisse des aides  
des collectivités  
(**57%**)



Les difficultés financières  
des adhérents  
(**56%**)



La baisse  
du nombre d'adhérents  
(**50%**)



La hausse  
du coût de l'énergie  
(**44%**)

**41%**

de **BAISSE DE LA PART  
DES SUBVENTIONS**  
dans les budgets  
associatifs en 15 ans.

**90%**

des associations jugent **DIFFICILE L'OBTENTION  
DE FINANCEMENTS DE FONCTIONNEMENT  
ET DE FINANCEMENTS POUR DES PROJETS  
DE LONG TERME**. Elles estiment en outre  
que le temps consacré à la recherche  
de financements est source de difficultés.

**30%**

des associations ont dû  
**AUGMENTER LE MONTANT  
DE LEURS COTISATIONS.**

**2/3**

des associations n'ont **PAS ASSEZ DE FINANCEMENT**  
pour réaliser leur objet social.

Paysage associatif français /  
Lionel Prouteau  
et Viviane Tchernonog / 2023



Avis « Renforcer le financement  
des associations :  
une urgence démocratique » /  
Le CESE / 2024



Article « Le financement  
des associations : un  
malentendu de fond »  
/ Carenews / 2024



## Financement des associations

# Nos solutions pour pérenniser le modèle associatif

### REVALORISER LA SUBVENTION ET L'INITIATIVE ASSOCIATIVE

Il devient urgent que la subvention redevienne un élément structurant de financement du monde associatif. Elle n'est pas une dépense mais un investissement en faveur de l'intérêt général.

### FORMER AUX MODÈLES ASSOCIATIFS

Un travail de pédagogie et de valorisation du fonctionnement économique des associations est nécessaire pour sensibiliser les financeurs comme l'opinion publique aux enjeux liées. Il faut expliquer et rendre visible ce qu'est l'économie associative, ce sur quoi elle repose et ce qu'elle produit.

### RÉENGAGER LE PARTENARIAT « ASSOCIATIONS / POUVOIRS PUBLICS »

Un changement de posture est à opérer, de part et d'autre, pour sortir d'une relation contrainte financeur-financé, souvent déséquilibrée, et pour aller dans une démarche de co-construction.

### ROMPRE AVEC LA LOGIQUE COURT- TERMISTE

Pour participer pleinement au projet de société, l'association doit retrouver la vision à long terme dont la prive les pressions économiques court-termistes qu'elle subit actuellement, en bénéficiant de financements pluri-annuels.

### PRÉSERVER LE « FINANCEMENT DE LA CONTRADICTION »

Financer ne doit pas être un moyen de contrôler l'action des associations. La force associative et citoyenne s'exprime également dans la liberté des associations de porter des projets en contradiction avec les orientations politiques.

### RÉINVESTIR LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT

Il faut sortir de la logique prédominante du financement par actions car cela entretient l'insécurité des associations. Dans le cas des associations employeuses, par exemple, le financement par actions ne permet pas la pérennisation des emplois.

# Nos principales demandes au Gouvernement

## **AUGMENTER LES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DESTINÉES AUX ASSOCIATIONS**

En fixant à 2,5 % la part du budget de l'État consacrée aux associations et en mettant en œuvre une loi de programmation pluriannuelle de financement de la vie associative pour sa contribution à l'intérêt général.

**CRÉER DE NOUVEAUX  
EMPLOIS « AIDÉS »  
D'UTILITÉ SOCIALE  
ET CITOYENNE,  
PÉRENNES ET DE  
QUALITÉ**, appuyés sur les projets associatifs et accessibles à toutes les personnes.

## **CONSOLIDER LA DÉFINITION DE LA SUBVENTION ET EN FAIRE LE MODE DE FINANCEMENT PRINCIPAL DES ASSOCIATIONS**

En complétant et donnant une base législative à la circulaire Valls.

**LA CIRCULAIRE VALLS** DÉSIGNE LA CIRCULAIRE N° 5811-SG DU 29 SEPTEMBRE 2015 RELATIVE AUX NOUVELLES RELATIONS ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET LES ASSOCIATIONS, SIGNÉE PAR LE PREMIER MINISTRE DE L'ÉPOQUE, MANUEL VALLS. Elle détaille le cadre juridique régissant les subventions versées par les pouvoirs publics aux associations, notamment au regard des évolutions de la réglementation européenne des aides d'État. Les modalités d'instruction des demandes de subvention et des modèles de convention sont également fournis. Enfin, elle précise le rôle du délégué régional ou départemental à la vie associative.

### **EN SAVOIR PLUS**

[www.associations.gouv.fr/la-circulaire-du-premier-ministre-les-nouvelles-relations-entre-les-pouvoirs-publics-et-les-associations.html](http://www.associations.gouv.fr/la-circulaire-du-premier-ministre-les-nouvelles-relations-entre-les-pouvoirs-publics-et-les-associations.html)



## Financement des associations

# Notre mobilisation

### RETOUR SUR NOS PRINCIPALES ACTIONS ET CELLES DE NOS ALLIÉS

## 2023

2 février

Enquête

« Les associations  
face à l'inflation »



19 avril

Communiqué de presse

Alerte sur la situation financière  
des associations



3 septembre

Interview

de Patrick Douret,  
président des Restos du cœur,  
au JT de TF1



6 septembre

Communiqué de presse  
suite à l'appel  
des Restos du cœur



8 septembre

Tribune collective

« Madame la Première Ministre,  
le milieu associatif se meurt ! »



12 octobre

Mobilisation

« La Braderie du Social »  
portée par la Fédération  
des acteurs de la solidarité



## 2024

31 janvier

Journée de mobilisation  
nationale

pour alerter sur la situation  
des Centres sociaux



15 février

Appel à mobilisation

#SoutiensIEducPop  
par Hexopée



23 février

Prise de parole

suite à l'annonce d'un plan  
d'économies de 10 milliards  
« Plein tarif pour le non lucratif »



**27 février**

**Pétition  
du collectif**  
[#SolidaritéEnDanger](#)



**27 mai**

**Lettre du Mouvement associatif**  
[à l'attention  
du Premier Ministre](#)



**28 mai**

**Vote à l'unanimité**  
[de l'avis du CESE  
sur le financement  
des associations](#)



## QUELQUES ACTEURS MOBILISÉS À NOS CÔTÉS

**Le CESE**

[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

**ESS France**

[www.ess-france.org](http://www.ess-france.org)

**Uniopss**

[www.uniopss.asso.fr](http://www.uniopss.asso.fr)

**Fédération des acteurs de  
solidarité**

[www.federationsolidarite.org](http://www.federationsolidarite.org)

**Centres sociaux**

[www.centres-sociaux.fr](http://www.centres-sociaux.fr)

**Restos du Cœur**

[www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org)

**Hexopée**

[www.hexopee.org](http://www.hexopee.org)

**Haut conseil  
à la vie associative  
HCVA**

[www.associations.gouv.fr/  
hcva-237.html](http://www.associations.gouv.fr/hcva-237.html)

...

## Libertés associatives

# Nos constats

**ON OBSERVE UNE TENDANCE DE RENFORCEMENT DES CONTRÔLES ET, PLUS SPÉCIFIQUEMENT, UNE VOLONTÉ D'ENCADREMENT DE L'ACTION ASSOCIATIVE.**

**LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN (CER) INSTAURÉ PAR LA LOI DU 24 AOÛT 2021 VISANT À CONFORTER LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE, EST VENU CONFIRMER ET RENFORCER CE CLIMAT DE DÉFIANCE. DEPUIS, LES CAS D'ATTEINTES AUX LIBERTÉS ASSOCIATIVES, ET PLUS LARGEMENT AUX LIBERTÉS PUBLIQUES, SE DÉMULTIPLIENT ET QUESTIONNENT LES ACTEURS ET PARTENAIRES DE LA VIE ASSOCIATIVE.**

### LE CER, UN OUTIL DE CONTRÔLE DES ASSOCIATIONS

Le CER est devenu le symbole de la dégradation des relations partenariales entre les associations et les pouvoirs publics. Au travers de son caractère imprécis il donne une marge d'interprétation disproportionnée à l'administration publique. En témoigne le recours au CER par le maire de Chalon-sur-Saône en février 2022, qui a jugé contraire à la laïcité une affiche de promotions d'un événement en faveur du droit des femmes proposé par le Planning Familial 71, sur lesquelles apparaissait une femme voilée. Saisi par le Planning Familial 71, le Tribunal administratif a donné raison à l'association en mars 2022, une décision validée par le Conseil d'État.

Dans un autre cas, en septembre 2022, le préfet de la Vienne a ordonné à la mairie et la métropole de Poitiers de retirer une subvention accordée à l'association Alternatiba qui souhaitait organiser un atelier sur la désobéissance civile, invoquant un non-respect du CER. Le tribunal administratif de Poitiers a consolidé la subvention versée à Alternatiba le 30 novembre 2023, considérant que la désobéissance civile n'entraîne pas un trouble grave à l'ordre public.

*Si une jurisprudence favorable aux associations semble s'esquisser à travers les différents recours, doit-on se satisfaire que la justice intervienne en arbitre des relations entre associations et pouvoirs publics près de 10 ans après la signature de la Charte des Engagements Réciproques entre l'État, les collectivités territoriales et Le Mouvement associatif ?*

## UNE ÉPÉE DE DAMOCLÈS SUR LA TÊTE DES ASSOCIATIONS

Le CER représente une menace constante pour les associations. Son utilisation préventive limite et entrave l'action associative, engendrant ainsi des phénomènes d'auto-censure. Certaines associations renoncent désormais à mener certaines actions ou à aborder des thématiques dites clivantes. Dans le Finistère, le sous-préfet a ainsi remis en cause de manière unilatérale la subvention de quatre associations au dépend de l'avis favorable rendu en commission consultative du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA). Il est reproché aux quatre associations leur soutien à un collectif informel qui occupe illégalement une ancienne salle de spectacle. Le tout sans transparence, sans lien avec les critères d'attribution des subventions, et sans donner aux associations la possibilité de se défendre.

Dans un article de Mediapart, Elsa Fondimare, maîtresse de conférences en droit public à l'université de Nanterre, explique :

**« Le CER sert à limiter la liberté en amont. Ce n'est en effet pas qu'une question de subvention et d'argent. Le fait d'invoquer le CER à tort et à travers va conduire les associations à adapter les luttes qu'elles défendent et les moyens qu'elles emploient. Et cette auto-censure est une menace très grave pour les libertés associatives. »**

## UNE PORTE OUVERTE À UNE DÉGRADATION GÉNÉRALE DES LIBERTÉS ASSOCIATIVES ET PUBLIQUES

Le CER a ouvert la voie à une multitude d'attaques contre les libertés associatives. La défiance instaurée par ce contrat à sens unique infuse dans toutes les dimensions de la vie associative : à Saint-Raphaël, le maire exige désormais que les associations subventionnées par la commune participent aux manifestations patriotiques locales, tandis que l'ancien ministre de l'Intérieur remet publiquement en question les subventions de l'État à la Ligue des Droits de l'Homme après une critique de l'action gouvernementale. Toute occasion est désormais prétexte à remettre en cause le caractère démocratique et d'intérêt général des associations.

Dans un communiqué du 14 avril 2023 :

**« Le Défenseur des droits constate, à travers les réclamations qu'il reçoit, une intensification des risques d'atteintes à la liberté d'association. Une telle évolution est hautement problématique dans un État démocratique. »**

Les impacts du CER dépassent même les frontières du monde associatif. Par exemple, l'IEP de Grenoble a dû signer le CER en janvier 2024 à la demande de la région Auvergne Rhône-Alpes. De la même manière, une forme de CER transposé aux individus dans le cadre de la loi immigration du 26 janvier 2024, présente-lui aussi des risques majeurs d'interprétations et des dérives, d'autant que le respect de ce contrat conditionne la délivrance, le renouvellement ainsi que le retrait des titres de séjour.

## En résumé

Ces exemples illustrent un climat de défiance vis-à-vis des la société civile organisée.  
Cette pression entrave la liberté d'expression et d'association  
et fragilise l'initiative citoyenne. Une telle dynamique nuit à la vitalité  
et à la sérénité du débat démocratique, dans un contexte  
où ces échanges sont plus que jamais nécessaires.

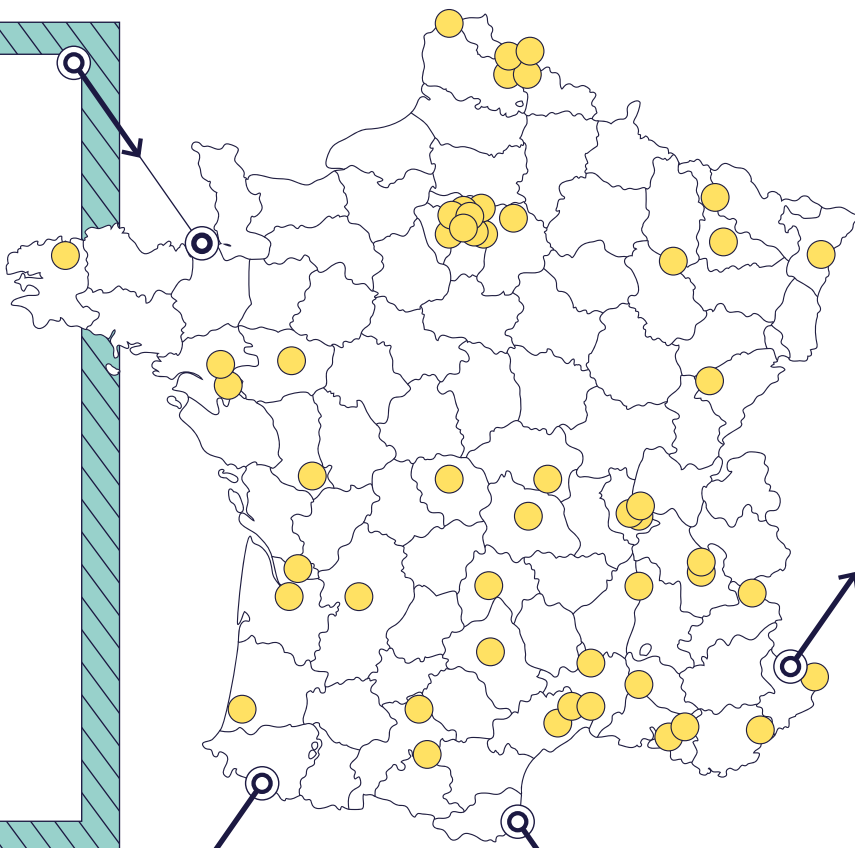
**Cela ne peut plus durer !**



## Libertés associatives

# État des lieux

DEPUIS 10 ANS, ON RECENSE DES CENTAINES DE CAS CONCRETS D'ATTEINTES AUX LIBERTÉS ASSOCIATIVES. TOUTES LES ASSOCIATIONS SONT TOUCHÉES, EN PARTICULIER CELLES MOBILISÉES POUR L'ÉCOLOGIE, LA DÉFENSE DES DROITS OU ENCORE L'AIDE AUX MIGRANTS. LE CHIFFRE EST EN NETTE PROGRESSION DEPUIS LA MISE EN VIGUEUR DU CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN EN JANVIER 2022.



### En savoir



Cartographie de l'Observatoire des libertés associatives sur les atteintes aux libertés associatives



Cartographie de Mediapart sur l'utilisation du CER contre les associations

MÊME S'IL DOIT ÊTRE LU AVEC DISTANCE, **LE RECORD DU NOMBRE DE DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS** EST ÉGALEMENT UN **INDICATEUR DU CONTEXTE DE DÉFIANCE** QUI PÈSE SUR LE MONDE ASSOCIATIF.

**37** DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS par décret présidentiel depuis 2017.

Soit autant que sur la période allant de 1974 à 2017



PARMI LES CAS RECENSÉS,  
DE NOMBREUX DEPUIS 2022,  
SONT EN LIEN AVEC LE CONTRAT  
D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN.

#### EXEMPLES :

- \ Maison régionale de l'environnement et des solidarités \ Lille
- \ Atelier populaire d'urbanisme du Vieux-Lille \ Lille
- \ Association de solidarité avec tous·te·s les immigré·e·s \ Le Petit-Quevilly
- \ Canal Ti Zef \ Brest
- \ Planning familial \ Chalon-sur-Saône
- \ Alternatiba Poitiers \ Poitiers
- \ Compagnie Arlette Moreau \ Poitiers
- \ Alternatiba Rhône \ Lyon
- \ ...

## Pour aller loin



Foire aux questions  
sur le CER / Le Mouvement  
associatif / 2022



Une nouvelle « chasse aux  
sorcières » / Enquête de  
l'Observatoire des libertés  
associatives / 2022



CER : 3 questions à... /  
Série d'interviews / Le  
Mouvement associatif / 2023



Bilan de l'impact du CER 1 an  
après sa mise en vigueur /  
Dossier de presse /  
Le Mouvement associatif / 2023



Abrogation du CER :  
la presse en parle /  
2023



Le contrat d'engagement  
républicain, outil de mise au  
pas du monde associatif /  
Article de Julien Hourdeaux /  
Mediapart / 2024



La liberté d'association  
en France : un état des lieux /  
Viepublique.fr / 2024

Seule une annulation  
par le Conseil d'État :  
celle début novembre 2023,  
de la dissolution du mouvement  
écologiste des Soulèvements de la Terre.

## En savoir



Infographies  
de RadioFrance

**Libertés  
associatives**

# **Nos raisons d'alerter sur le contrat d'engagement républicain**

IL NE RÉPOND  
PAS AUX  
OBJECTIFS  
ANNONCÉS

IL NIE LA FONCTION  
D'AIGUILLON  
DÉMOCRATIQUE  
DES ASSOCIATIONS

IL INSTAURE UNE  
FORME DE CONTRÔLE  
PRÉALABLE CONTRAIRE À  
L'ESPRIT DE LA LOI 1901

IL MENACE LES LIBERTÉS  
D'EXPRESSION ET D'INTERPELLATION  
DES ASSOCIATIONS ET LEUR CAPACITÉ  
À FAIRE VIVRE LE DÉBAT

IL INSTALLE  
UNE LOURDEUR  
ADMINISTRATIVE  
ET UN CADRE  
DE PLUS EN PLUS  
CONTRAIGNANT

IL SÈME LE TROUBLE  
SUR L'ÉCHELLE DE  
LA RESPONSABILITÉ

IL FRAGILISE  
LA COOPÉRATION  
INTER-ASSOCIATIVE

IL FAIT PESER UNE  
RESPONSABILITÉ JURIDIQUE  
DISPROPORTIONNÉE  
SUR LES DIRIGEANTS  
ASSOCIATIFS

IL CRÉE UNE INSÉCURITÉ  
JURIDIQUE ET FINANCIÈRE  
POUR LES ASSOCIATIONS  
ET LEURS PARTENAIRES

IL REMET EN CAUSE LA RELATION  
PARTENARIALE ENTRE ASSOCIATIONS  
ET POUVOIRS PUBLICS

# Nos principales demandes au Gouvernement

## ABROGER LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

**LA CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES** A ÉTÉ SIGNÉE EN 2001 LORS DU CENTENAIRE DE LA LOI DE 1901, ET RENOUVELÉE EN 2014 DANS L'OBJECTIF DE RENFORCER LA COOPÉRATION DES ACTEURS PUBLICS ET DES ASSOCIATIONS AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Elle reconnaît le rôle essentiel tenu par les associations dans la société civile et l'importance de la coopération tripartite pour le soutenir et le développer, et rappelle les engagements des associations à faire vivre les valeurs et principes de la République.

Les signataires de la charte sont l'État (le Premier Ministre), Le Mouvement associatif, et les représentants des collectivités territoriales : l'Association des Régions de France (ARF), l'Association des Départements de France (ADF), l'Association des Maires de France (AMF), l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF), le Réseau des Territoires de l'Économie Sociale (RTES).

Depuis sa signature en février 2014, elle donne régulièrement lieu à des déclinaisons territoriales et sectorielles.

**RETRAVAILLER ENSEMBLE** LES CONTOURS ET PRINCIPES D'UNE RELATION PARTENARIALE CONSTRUCTIVE ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS, **en s'appuyant sur la charte des engagements réciproques**, outil qui, depuis plus de 20 ans, permet de définir les attentes réciproques des acteurs : État, collectivités, associations.

## EN SAVOIR PLUS

[lemouvementassociatif.org/  
charte-des-engagements-reciproques](http://lemouvementassociatif.org/charte-des-engagements-reciproques)



## Libertés associatives

# Notre mobilisation

### RETOUR SUR NOS PRINCIPALES ACTIONS

## 2021

### 13 janvier

#### Position

« *Projet de loi Respect des principes républicains : Quels enjeux pour les associations* »



### 18 janvier

#### Tribune

« *Associations, présumées coupables* » dans *Le Monde* et *France Info*



### 19 janvier

Envoi de courriers d'interpellation aux parlementaires



### 1<sup>er</sup> février

#### Communiqué de presse

« *Principes républicains : les associations restent inquiètes* »



### 16 février

#### Interview sur France Info

suite à l'adoption du projet de loi à l'Assemblée nationale



### 1<sup>er</sup> juillet

#### Tribune dans Le Monde et conférence-débat

« *Regards croisés sur les libertés associatives* »



## 2022

### 3 janvier

#### Communiqué de presse

« *Contrat d'engagement républicain : le désaccord des associations* »



### 20 janvier

#### Webinaire

« *Le contrat d'engagement républicain : de quoi s'agit-il ?* »



### 23 janvier

Foire aux questions sur le CER pour les associations



2023

26 janvier

Point presse

Pour un bilan de l'impact du CER  
sur les associations,  
un an après sa mise en vigueur



21 avril

Tribune

« Alerte sur  
les libertés associatives »



23 juin

Prise de position

« Associations militantes  
écologistes ; espèce en danger ? »



13 novembre

Lettre

à la Première Ministre



7 décembre

Tribune

suite à la décision du Tribunal  
administratif de Poitiers



7 février

Choisir l'intérêt général

Lors d'un grand débat organisé  
par Le Mouvement associatif dans  
le cadre de l'élection présidentielle,  
les candidats et candidates  
sont appelés à se positionner  
au sujet du CER



4 mars

Recours contre le CER

porté devant le Conseil d'État  
avec d'autres associations, dont  
La Ligue des Droits de l'Homme



20 juillet

Formulaire d'alerte sur le CER  
pour les associations



21 septembre

Communiqué de presse

« Contrat d'engagement  
républicain : Le Mouvement  
associatif alerte »



2024

7 mars

Tribune

« Associations présumées  
coupables, cela a assez duré »



14 octobre

Rapport

du Mouvement associatif et de  
Coordination SUD au Comité des  
droits de l'Homme des Nations  
Unies sur les impacts du CER



## QUELQUES ACTEURS MOBILISÉS À NOS CÔTÉS

Pacte du Pouvoir de Vivre  
[www.pactedupouvoirdevivre.fr](http://www.pactedupouvoirdevivre.fr)

Collectif  
des associations citoyennes  
[www.associations-citoyennes.net](http://www.associations-citoyennes.net)

Observatoire  
des libertés associatives  
L.A Coalition  
[www.lacoalition.fr/](http://www.lacoalition.fr/)  
Observatoire-des-libertes-  
associatives

Réseau national  
des maisons  
des associations  
[www.rnma.fr](http://www.rnma.fr)

France Générosités  
[www.francegenerosites.org](http://www.francegenerosites.org)

Forum Civique Européen  
Civic Space Watch  
[www.civicspacewatch.eu](http://www.civicspacewatch.eu)

...







**\*Animafac**  
Le réseau des associations étudiantes

**association  
PRÉVENTION  
ROUTIÈRE**

**Banques  
Alimentaires**

**najep**  
réseau pour les jeunes bénévoles  
et volontaires du mouvement  
et jeunesse et solidarité popular

**Cofac**  
Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

**COLLECTIF  
MENTORAT**

**COMITÉ NATIONAL  
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS**

**COORDINATION SUD**  
BASEMENTIER & AGIR  
POUR LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**CROIX-ROUGE  
FRANÇAISE**

**DÉMOCRATIE  
OUVERTE**

**F3E**

**Familles  
rurales**  
Vivre mieux !

**FNCiDFF**  
Fédération nationale des CIDFF

**France  
Bénévolat**

**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT**

**FRENE**

**FUB**  
le vélo au quotidien

**Justice**

**La Fonda**  
fabrique associative

**la ligue de  
l'enseignement**  
un avenir par l'éducation populaire

**LE MOUVEMENT  
DES  
RÉGIES**

**Les  
pép**  
La solidarité en action

**les petits  
débrouillards**

**le planning  
familial**

**LDH**  
fondée en 1898

**MonaLisa**  
MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS

**Mouvement  
Européen  
France**

**Passerelles et  
Compétences**

**junior**  
Réseau National des Juniors Association

**Réseau National des  
Ressourceries  
& Recycleries**

**SCOUTISME FRANÇAIS  
SCOUTISME FRANÇAIS**

**Solidarité  
Femmes**

**Talents  
Seniors  
Bénévoles**  
NOTRE  
ENGAGEMENT  
EN PARTAGE

**UFCV**

**Unaf**  
UNIS POUR LES FAMILLES

**UNAT**  
Le tourisme  
au service des hommes et des territoires

**Union nationale des Groupements  
UGESS**  
des Espaces Sociaux et Solidaires

**Habitat Jeunes  
UNHAI**

**UNIOPSS**  
Une  
des associations  
pour développer  
la Solidarité

**Unis Cité**

**EMMAÜS  
FRANCE**

**LES MEMBRES  
NATIONAUX**

**LES MEMBRES  
RÉGIONAUX**

Le Mouvement associatif  
**Normandie**  
Le Mouvement associatif  
**Bretagne**

Le Mouvement associatif  
**Centre-Val de Loire**

Le Mouvement associatif  
**Pays de la Loire**

Le Mouvement associatif  
**Nouvelle-Aquitaine**

Le Mouvement associatif  
**La Réunion**  
Le Mouvement associatif  
**Martinique**

Le Mouvement associatif  
**Île-de-France**

Le Mouvement associatif  
**Hauts-de-France**

Union des Mouvements  
associatifs **Grand Est**

Le Mouvement associatif  
**Bourgogne-Franche-Comté**

Le Mouvement associatif  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Mouvement associatif  
**Sud-PACA**

Le Mouvement associatif  
**Occitanie**

**Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF**

28 place Saint Georges  
75009 Paris  
Tél. 01 40 36 80 10



[www.lemouvementassociatif.org](http://www.lemouvementassociatif.org)



@lemouvementasso



#lesassosfontmouvement



le mouvement associatif